

Lundi 20 janvier 2025

Conseil Municipal du 20 janvier 2025

Rouen : bien gérer l'argent public, accélérer la transition social-écologique

Le conseil municipal a été l'occasion de voter le budget 2025 de la Ville de Rouen malgré sa préparation dans un contexte national aussi inquiétant qu'incertain. La bonne gestion financière de la Ville permet de maintenir le cap sans augmentation de la fiscalité locale (zéro augmentation d'impôt depuis 2016) et avec un endettement maîtrisé (environ 130 millions d'euros en 2024 contre 191 millions en 2014, soit -32% en 10 ans). Avec 57 millions d'euros de dépenses réelles d'investissement pour 2025, la Ville n'a jamais autant investi.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Le budget 2025 est ambitieux et maîtrisé : ambitieux car il dote la Ville de son plus fort niveau d'investissement depuis le début du mandat. Maîtrisé, car il n'augmente pas la fiscalité locale (aucune augmentation d'impôt depuis 2016) et contient notre endettement. Cela est possible grâce à notre bonne gestion des finances communales. C'est utile pour l'avenir, alors que la situation budgétaire nationale demeure très inquiétante et incertaine.*

Accélérer nos investissements est un choix politique assumé : investir c'est soutenir l'emploi local, en jouant le rôle d'amortisseur de la crise. C'est aussi soutenir la transition social-écologique, en finançant la renaturation de la ville et la transformation de l'espace public, la transition énergétique et la rénovation de nos bâtiments, l'amélioration de notre cadre de vie et la justice sociale avec le renouvellement urbain dans les quartiers populaires.

À Rouen nous défendons et renforçons les services publics, en rendant effectifs les principes qui les accompagnent : démocratie, égalité, émancipation et universalité. »

PREPARER L'AVENIR

Adoption du budget primitif de l'exercice 2025

Lors du Conseil municipal du 20 janvier 2025, le budget primitif du budget principal pour 2025 a été adopté. Cinquième budget de la mandature, il marque une accélération des investissements à l'heure où la transition social-écologique est plus que jamais nécessaire pour transformer notre Ville.

Malgré la situation nationale inquiétante et incertaine, malgré les choix mauvais et injustes des gouvernements ces dernières années, les efforts financiers engagés à travers le plan de sobriété et par la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Ville de garder le cap pour le budget 2025, un cap à hauteur de 57 millions d'euros d'investissement soit le budget le plus ambitieux depuis le début du mandat. Comme depuis 2016, aucune augmentation d'impôt n'est prévue.

Cette ambition se veut à la hauteur des priorités municipales : la lutte pour le climat et la biodiversité, les solidarités, l'éducation, la qualité de vie, le rayonnement et l'attractivité de Rouen. Pour une ville

Au total en 2025, le budget principal de la Ville de Rouen s'élèvera à 257,5 M€ répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES (M€)	Dépenses réelles de fonctionnement 167,21	RECETTES (M€)	Recettes réelles de fonctionnement 185,35
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre 13,72		Opérations d'ordre 0,30
	Virement à la section d'investissement 4,71		

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES (M€)	Travaux, équipements et subventions : 57,41	RECETTES (M€)	Recettes propres investissement : 15,98
	Remboursement capital de la dette : 13,7		Emprunt : 37
	Mouvements neutres : 0,43		Mouvements neutres : 0,43
	Opérations d'ordre : 0,30		Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 13,72
			Virement de la section de fonctionnement : 4,71

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement proposées dans ce budget primitif, elles sont en augmentation de 2,2 M€, soit + 1.36 %. Cette légère hausse s'explique en partie par la volonté de la Ville de Rouen de continuer à accompagner ses agents à travers des revalorisations salariales ou encore au développement des ressources humaines liés à l'élargissement des quartiers prioritaires de la Ville, ou liés aux enjeux de tranquillité publique. Au total, ce sont 167,21 millions d'euros qui sont mobilisés pour le fonctionnement de la collectivité, dont 100,4 M€ pour le personnel, 3,47 M€ de charges financières et 63,34 M€ d'autres dépenses :

- 23,29 M€ pour le fonctionnement de « Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique » ;
- 8,30 M€ pour « Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire » ;
- 21,73 M€ pour « Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge » ;
- 113,90 M€ pour « moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers ».

Cette gestion saine des dépenses de fonctionnement permet d'abonder la section d'investissement de 18,13 M€, un autofinancement en diminution de 1,27 M€ par rapport à l'année 2024. Les recettes d'investissement sont complétées par un emprunt d'équilibre pour 37 M€, 7,2 M€ de ressources propres, 8,32 M€ de subventions ainsi que 0.46 M€ d'autres recettes.

16,76 M€ pour faire de Rouen une ville résiliente, priorité à la transition social-écologique.

- Renaturation et végétalisation de la Ville : 8,25 M€
 - Aménagement des squares et jardins : 2,7 M€
 - Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 2,58 M€ (13 cours seront concernées en 2025)
- Transition énergétique : 7,56 M€
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux : 5,74 M€
 - Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal : 1,81 M€

31,39 M€ pour faire de Rouen une ville créative et rayonnante

- Culture : 8,07 M€
 - Poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen : 4,69 M€
 - Travaux, aménagement et maintenance des bâtiments historiques : 1,6 M€
- Sport : 6,97 M€
 - Travaux de la piscine Marie Marvingt : 3,9 M€
 - Travaux de consolidation de la piscine Guy Boissière : 0,9 M€
 - Travaux de création d'un terrain synthétique 8X8 Salomon, de rénovation du city stade de la rue le Verrier, de drainage et d'arrosage du terrain Lemire et du tennis de la Bouverie : 1,12 M€

- Urbanisme : 16,06 M€
 - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : 11,53 M€ dont 2 M€ pour le démarrage des travaux de la piscine des Hauts de Rouen, 2 M€ pour les travaux de l'école Dunant et 3 M€ pour la réhabilitation de l'école Marot
- Manifestations publiques et économie locale : 0,27 M€

5,59 M€ pour faire de Rouen une ville solidaire, de la petite enfance au grand âge

- Famille : 3,7 M€
- Solidarités : 0,81 M€
- Tranquillité publique : 0,64 M€
- Relation citoyenne : 0,47 M€
- Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,13 M€
- Démocratie et vie participative : 0,47 M€

17,37 M€ pour moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers

- Affaires financières : 14,07 M€ dont 12,20 M€ d'emprunt d'équilibre
- Moyens généraux : 3,30 M€
 - Gestion des systèmes d'information : 2,07 M€
 - Flotte de véhicules et mobilier : 1,09 M€

Fixation des taux d'imposition des impôts locaux pour l'année 2025 : aucune augmentation depuis 2016

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale amorcée avec la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la Ville de Rouen s'engage une nouvelle fois à maintenir une stabilité fiscale en 2025.

Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste fixé à 48,71 %, consolidé depuis le transfert en 2021 du taux départemental (25,36 %) au bénéfice des communes, en addition au taux communal initial (23,35 %). Ce dispositif, neutre pour les finances municipales et sans impact pour les contribuables, garantit la continuité du service public local. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties demeure inchangé à 27,88 %, préservant ainsi l'équilibre fiscal. Concernant la taxe d'habitation résiduelle, qui s'applique notamment aux résidences secondaires et à certains locaux meublés, le taux est reconduit à 22,22 %.

Pour l'année 2025, le produit fiscal attendu est estimé à 97,65 millions d'euros, nécessaire pour assurer l'équilibre du budget primitif. Ce montant sera ajusté en fonction des bases fiscales définitives qui seront notifiées par les services fiscaux.